

Communiqué

Remise des archives du Grand Pardon aux archives départementales de la Haute-Marne par le diocèse de Langres

Le jeudi 4 mai à 16h, Mgr Joseph de Metz-Noblat, évêque du diocèse de Langres, remettra officiellement les archives du Grand Pardon aux Archives départementales de la Haute-Marne.

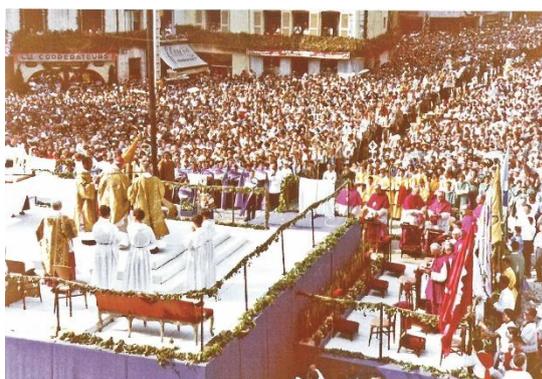


Le Grand Pardon est une institution pour la ville de Chaumont. Créé en 1476 par le Pape Sixte IV, à la demande de Jean de Monmirel, enfant de la ville, en lien avec des privilèges accordés à la basilique Saint-Jean-Baptiste. Il s'agissait à l'origine d'une manifestation religieuse célébrée à chaque fois que le 24 juin, jour de la fête de saint Jean Baptiste, tombe un dimanche. Là était donnée une indulgence plénière, qui pardonnait les fautes de tous ceux qui se confessaient.

Très vite, le profane s'est mêlé au sacré, et le Grand Pardon est aussi devenu social, culturel et associatif, inventant des traditions qui permettent à tous de participer à la fête. Chars, processions, célébrations, cavalcades, spectacles, décorations florales... chacun s'y retrouve et met la ville de Chaumont à l'honneur. La prochaine édition aura lieu en 2029.

Depuis 2018, une candidature est en cours auprès de l'UNESCO pour inscrire le Grand Pardon de Chaumont au patrimoine immatériel de l'humanité.

Au cœur de l'organisation de cet événement, le diocèse de Langres a réuni au fil des siècles de nombreux documents relatifs à l'histoire du Grand Pardon, datant du XVe au XIXe siècles. S'y trouve notamment le *vidimus*, copie conforme de la bulle pontificale datée du 4 juillet 1476, ainsi que des indulgences, des ordonnances des évêques de Langres,



Le Grand Pardon en 1962

des pièces comptables de différentes confréries de Chaumont.

Ce fond, très riche et d'une grande valeur historique, a été remis aux archives départementales de la Haute-Marne dans le souci d'une mise à disposition auprès du public et pour la recherche. Ainsi conservées, les pièces rares qui le composent seront facilement communicables en toute sécurité. L'objectif commun des Archives départementales et du diocèse de Langres est la valorisation des richesses du territoire haut-marnais.

Une remise officielle de ces documents est organisée le jeudi 4 mai à 16h, en présence de Mgr Joseph de Metz-Noblat, évêque de Langres, de M. Paul Fournier, vice-président du Conseil Départemental, de Mme Elisabeth Charron, directrice des Archives départementales de la Haute-Marne, et de Mme Géraldine Hetzel, chargée du pôle collecte aux Archives.

Contact presse : Hélène Biarnais, communication@catho52.fr, 06 22 85 23 09